



Paris, le 14 décembre 2018

MANIFESTER EST UN DROIT ! LE SAF DEMANDE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA RÉPRESSION !

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement fait face à plusieurs mouvements de protestations, dont les « gilets jaunes » contre la politique du gouvernement, lycéens et étudiants mobilisés contre Parcoursup et l'augmentation des frais d'inscription à l'Université, professions judiciaires engagées contre le projet de loi justice, etc.

À ces protestations, le gouvernement a décidé de répondre par la répression, pour atteindre physiquement et pénalement les opposant.e.s et à travers eux la liberté de manifester.

Une violence physique d'abord

À Rouen, des avocat.e.s ont été bousculé.e.s et parfois trainé.e.s au sol par les gendarmes, alors qu'ils et elles protestaient pacifiquement, en robe, sur le parvis de leur tribunal.

À Mantes la Jolie, des lycéen.ne.s ont été contraint.e.s de s'agenouiller au sol, plusieurs heures, mains sur la tête, par des policiers qui les humiliaient et les filmaient.

A Créteil, des mineur.e.s ont été gazé.e.s dans le fourgon de police qui les amenait au Tribunal de Grande Instance de Créteil.

Partout en France, des manifestant.e.s et des observateurs, qu'ils soient journalistes ou simples riverains, ont été grièvement blessé.e.s ou mutilé.e.s par les forces de l'ordre.

De nombreux manifestant.e.s ont été visé.e.s, au niveau du crâne, de l'oeil, des jambes, par des tirs de LBD40, ou ont eu un membre amputé des suites de l'explosion de grenades.

Bien plus que l'explosion sociale à laquelle nous assistons, l'arsenal du maintien de l'ordre est la principale source de ces violences. Pourtant le Défenseur des Droits et de nombreuses ONG recommandent depuis plusieurs mois le retrait, ou *a minima* l'expertise, de certaines des armes utilisées, tels que les lanceurs de balles de défense (LBD40) et grenades de désencerclement ou grenades explosives (GLI- F4), armes que la France est le seul pays de l'Union européenne à compter dans son arsenal de maintien de l'ordre.

Le SAF s'associe à ces demandes pour que la contestation ne soit plus synonyme de drames humains.

Une violence judiciaire ensuite

Dans le même temps, le gouvernement a fait procéder à un nombre d'interpellations sans précédent.

Selon le propre bilan du ministère de l'Intérieur, 1.723 personnes ont été interpellées en France dans le cadre de la mobilisation des gilets jaunes.

Plusieurs personnes ont été interpellées, du seul fait d'être en possession de masques de chantier, lunettes de piscine ou casques.

Des collégien.ne.s et lycéen.ne.s ont été placé.e.s en garde à vue durant de très longues heures, sans que leurs parents ne soient avisés de la mesure et sans même que les avocats, pourtant présents et prêts à les assister, ne puissent intervenir.

Au mépris de tous les principes fondamentaux, le gouvernement a également dévoyé la procédure pénale et organisé une vague de placements en gardes à vue dites « préventives ». Il reconnaît par-là que ces mesures privatives de liberté n'ont eu d'autres objectifs que d'empêcher ces personnes de manifester, s'apparentant ainsi à des détentions arbitraires.

Les suites judiciaires réservées aux manifestations défient plus encore toute rationalité.

Nombre de mineur.e.s ont été présenté.e.s devant le procureur de la République alors même qu'ils manifestaient pour la première fois et qu'aucune infraction ne pouvait leur être reprochée.

Des centaines d'autres manifestant.e.s ont été renvoyé.e.s devant le tribunal correctionnel, notamment dans le cadre des comparutions immédiates. Les dénégations de la Garde des Sceaux n'y changeront rien ; être porteur d'un gilet jaune et d'un masque de chantier ne saurait justifier un tel traitement.

L'infraction de « participation à un groupement en vue de participer à des violences » a très souvent été utilisée pour poursuivre des manifestants, aux seules fins de limiter la liberté de manifester et alors même qu'aucun élément objectif n'a pu être retenu contre ces personnes.

C'est donc au prix d'une légalité contournée que depuis plusieurs semaines le gouvernement cherche à étouffer les mouvements sociaux.

Le SAF affirme que de telles brutalités et pénalisations de la contestation sont indignes de notre République. Partout, il se tiendra aux côtés des justiciables pour que leurs droits soient respectés.